



**EDUCATION OUTLOUD**  
advocacy & social accountability



**THE POWER OF PEOPLE  
AGAINST POVERTY**

## PROJET EDUCATION A VOIX HAUTE (EOL) 2022-2023

**RAPPORT ALTERNATIF DE SUIVI DE LA MISE EN  
ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE DE  
L'EDUCATION EN SITUATION D'URGENCE**

**2020-2022**

*Septembre 2022*

## Introduction

Dans le Cadre du projet « Education Out Loud » ou « Éducation à voix haute » en abrégé « EOL » qui est le nouveau mécanisme de financement pour le plaidoyer et la responsabilité sociale (ASA), la Coalition Nationale pour l'Education Pour Tous du Burkina Faso a bénéficié d'un appui financier du Partenariat Mondial pour l'Education (PME) pour la mise en œuvre de son « **projet de renforcement de la dynamique citoyenne au niveau national et local pour la réalisation de l'Education en situation d'urgence** ».

Au nombre des activités programmées, figure la réalisation d'un rapport alternatif par an sur l'état des lieux de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de l'Education en Situation d'urgence dans les régions à forts défis sécuritaires afin de s'assurer de l'efficacité de sa mise en œuvre. Le présent rapport s'articule sur les points suivants :

- l'approche méthodologique;
- le rappel des axes stratégiques de la SN-ESU
- les réalisations du ministère de l'éducation nationale dans le domaine de l'éducation en situation d'urgence
- les forces et faiblesses et les recommandations pour une meilleure mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Education en Situation d'Urgence ;
- l'appréciation des performances de la SN-ESU
- les défis formulés par la société civile afin de contribuer à réduire le taux de déperdition des élèves déplacés internes, des filles et des enfants handicapés des zones à forts défis sécuritaires.

### I. Approche méthodologique

Pour la réalisation de l'état des lieux de mise en œuvre de la SN-ESU, la Coalition a mis en place une équipe technique conduite par une personne de ressources qui a travaillé en étroite collaboration avec la coordination nationale de la CN-EPT/BF. Une recherche documentaire a été réalisée par le consultant et l'équipe technique. Les documents réunis et exploités sont: les rapports mensuels du Secrétariat technique de l'éducation en situation d'urgence (ST-ESU), le rapport annuel 2021 de mise en œuvre du Programme de Développement Stratégique de l'Education de Base (PDSEB 2012-2021), le rapport annuel de performance 2021 du Plan Stratégique de l'Education et de la Formation (PSEF 2017-2030), les rapports de suivi de la Stratégie Nationale de Développement de l'Education Inclusive (SNDEI 2018-2022) et de la Stratégie Nationale d'Education en Situation d'Urgence (SN-ESU 2019-2024). Des données de terrain collectées par les comités régionaux de la Coalition auprès des clusters sous-nationaux ont été également exploitées.

Les données collectées et analysées ont permis de déceler les forces et les faiblesses de la prise en compte de l'éducation en situation d'urgence dans les plans d'action et budgets de 2020 à 2022 du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationale (MENAPLN). Les défis identifiés ont permis aux acteurs de la société civile de formuler des recommandations en vue d'améliorer la réinsertion scolaire des élèves déplacés internes et la continuité éducative.

### II. Rappel des axes stratégiques de la SN-SEU

Pour faire face aux conséquences de la crise sécuritaire sur l'éducation, le Gouvernement du Burkina Faso a conçu une stratégie de scolarisation pour les élèves des zones à forts défis sécuritaires (SSEZFDS 2019-2024) que sont la Boucle du Mouhoun, le Centre-Est, le Centre Nord, l'Est, le Nord et le Sahel. Consciente toutefois

de la volatilité du système sécuritaire, cette stratégie s'est voulue flexible, pragmatique et dynamique. Aussi a-t-elle, au fur et à mesure pris en compte les nouvelles régions directement touchées par l'insécurité et celles accueillant des populations déplacées, couvrant de ce fait l'ensemble du territoire. Rapidement s'est posée la question des autres risques, car en plus du défi sécuritaire, le Burkina Faso est touché par d'autres risques comme les inondations, les vents violents, les risques sanitaires, etc. qui ont le potentiel d'affecter profondément le système éducatif. La nécessité s'est ainsi posée de relire la SSEZFDS pour en faire une Stratégie Nationale de l'Éducation en Situation d'Urgence (SN-ESU 2020-2024). Ainsi, la SN-ESU est une stratégie multirisque de l'éducation en situation d'urgence visant à offrir une réponse holistique et cohérente à tous les risques qui peuvent affecter le système éducatif du Burkina Faso. Elle a de ce fait pour ambition d'assurer la continuité du droit à l'éducation et de fournir à l'horizon 2024, une éducation équitable, inclusive et de qualité dans laquelle les activités d'enseignement/apprentissage se déroulent dans un environnement scolaire sain, protégé pour tous les enfants avec le soutien et l'accompagnement d'une communauté résiliente. La mise en œuvre de la SN-ESU repose sur les trois axes stratégiques ci-dessous à savoir :

- (i) Axe stratégique 1 : Accès à l'éducation et à un environnement d'apprentissage protecteur et sécurisé
- (ii) Axe stratégique 2 : Enseignement et apprentissage de qualité ;
- (iii) Axe stratégique 3 : Pilotage et coordination.

L'ensemble des actions prévues dans la stratégie repose sur les Normes minimales du Réseau inter-agences pour l'éducation en situation d'urgence (INEE). Il convient de noter que les aspects thématiques dont notamment le genre et la scolarisation des filles ainsi que la protection et la sauvegarde de l'enfant sont pris en considération de manière transversale dans la formulation et la mise en œuvre de l'ensemble des activités des trois axes stratégiques.

#### **Axe stratégique 1 : Accès à l'éducation et à un environnement d'apprentissage protecteur et sécurisé**

L'axe stratégique 1 de la SN-ESU a pour objectif d'assurer la continuité éducative de toutes les filles et de tous les garçons, la protection et le bien-être des acteurs de l'éducation et le renforcement des capacités d'accueil des structures éducatives dans les régions à risque et celles affectées par les crises.

#### **Axe stratégique 2 : Enseignements et apprentissages de qualité**

L'axe stratégique 2 de la SN-ESU vise quant à lui à garantir un enseignement/apprentissage de qualité à toutes les filles et à tous les garçons affectés par l'insécurité et les autres phénomènes à risque par le renforcement des capacités des personnels de l'éducation, des autres acteurs impliqués et la mise en œuvre d'approches pédagogiques adaptées aux situations d'urgence.

#### **Axe stratégique 3 : Pilotage et coordination**

L'axe stratégique 3 vise à élaborer un dispositif opérationnel de pilotage, de coordination et de suivi évaluation de la stratégie nationale de l'éducation en situation d'urgence.

### III. Etat des lieux de la mise œuvre de la Stratégie Nationale de l'Education en Situation d'Urgence

#### Légende des appréciations

	En retard de réalisation
	Plus ou moins en progrès
	En bonne voie
	Entièrement réalisé

Axes stratégiques	Actions	Réalizations	Forces	faiblesses	Appréciations			
<b>Axe stratégique 1:</b> Accès à l'éducation et à un environnement d'apprentissage protecteur et sécurisé	<b>1.1. Sécurisation des structures éducatives fonctionnelles</b> Sur la période 2020-2022, il est programmé : - la clôture de 70 établissements scolaires, - le recrutement de 500 gardiens pour les établissements n'en disposant pas - le renforcement et la sécurisation des ouvertures de 150 salles de classe et magasins - des appuis spécifiques ciblant les communautés pour la mise en place de comités de veille.	- un dispositif de surveillance communautaire et de remontée systématique d'informations sanitaires et/ou sécuritaires au niveau des structures déconcentrées est mis en place dans trois régions pilotes (Hauts-Bassins, Est et Centre-Nord) par le Projet d'Appui aux Réformes Institutionnelles et Techniques pour l'Équité (PARITE) -20 écoles de milieu urbain et rural des communes de Kaya et de Korsimoro dans la région du Centre-nord ont été bénéficiaires de la mise à l'essai du dispositif- - le rapport de suivi du ST-ESU souligne que 30,8% des structures éducatives ont été sécurisées.	- Existence d'un dispositif d'alerte précoce - Mise en place de dispositif pilote de surveillance des communautés et son opérationnalisation dans certaines provinces - des efforts réalisés pour le soutien psychosocial à près de 70 000 élèves.	Les données collectées par les structures membres de la CN-EPT/BF font ressortir que l'engagement de réaliser la clôture de 70 établissements, de recruter 500 gardiens et de renforcer la sécurisation des ouvertures de 150 salles de classe n'est pas perceptible sur le terrain.				

<b>Recommandations 1.1</b>	-Opérationnaliser l'ESU dans les interventions publiques du gouvernement -Opérationnaliser le compte de dépôt pour une réponse efficace aux urgences				
<b>1.2. Adaptation des infrastructures éducatives et l'environnement scolaire dans un objectif de résilience face aux risques et catastrophes naturelles (inondations, vents violents, sécheresse, ...)</b> Pour la période 2020-2022, il était prévu de mettre à jour la carte scolaire avec les informations de géo référencement, en vue d'identifier les zones à risque et d'apporter ainsi des actions préventives ou de mitigation réduisant la vulnérabilité des établissements face aux risques divers	Le rapport du ST-ESU mentionne la construction des salles de classe complémentaires sans toutefois préciser leur nombre.	Nous retenons néanmoins l'existence d'une stratégie nationale de réalisation des infrastructures éducatives comme étant une force pour la prise en compte de cette action.	Les données collectées sur le terrain indiquent que cet engagement n'est pas tenu. Au contraire, on assiste à une destruction précoce des infrastructures suite aux orages et vents violents. Aussi, le nombre de salles de classes construites n'est pas quantifié.		
<b>Recommandations1.2</b>	- Respecter les normes et standards de construction des infrastructures scolaires - Renforcer le partenariat entre les structures communautaires et les responsables au niveau déconcentré pour une meilleure implication des communautés dans la réalisation et le suivi des infrastructures scolaires.				
<b>1.3 Réouverture des structures éducatives fermées</b> Pour la période 2020-2022, il est programmé de : - réhabiliter 210 établissements scolaires, - équiper 630 salles de classes - nettoyer et désinfecter 521 établissements scolaires suite aux attaques, catastrophes naturelles, à l'épidémie de COVID-19	Selon la rapport annuel 2021 du PDSEB, 241 établissements ont été rouverts au cours de l'année 2021 recevant 55 971 élèves dont 26 588 filles, ainsi que 1 527 enseignants dont 473 femmes grâce à des initiatives endogènes	-L'existence de la Stratégie Nationale de l'Education en Situation d'Urgence et la mise en œuvre du PPR -l'accompagnement des PTF, des ONG et des OSC dans la mise en œuvre de la SN-ESU - la mise en place du Cluster National et des	A la date du 31 mai 2022, selon le rapport mensuel du ST-ESU, le nombre d'établissements rouverts passe de 193 à 197 établissements soit une hausse de 04 structures éducatives.		

			sous-clusters nationaux			
<b>Recommandations 1.3</b>	Renforcer la synergie d'actions entre les ministères en charge de la défense, de la sécurité, de l'administration territoriale, de l'action humanitaire, de l'éducation et de la recherche avec l'implication des communautés et des humanitaires afin de mieux coordonner leurs interventions pour la sécurisation des espaces scolaires et la réouverture des écoles et établissements scolaires fermés.					
<b>1.4 Accès et maintien des filles et des garçons en situation de vulnérabilité (ESH, OEV, Talibés, etc.)</b> Pour la période 2020-2022, il est programmé d'accompagner : -1500 filles par une subvention financière pour la prise en charge de leurs frais scolaires, notamment celles placées dans les établissements secondaires (lycées) privés - 3500 jeunes adultes, dont 1500 filles et 2000 garçons en situation de vulnérabilités, à accéder à des formations professionnalisantes dans les centres d'apprentissage des métiers - A l'issue de la formation, 350 bénéficiaires recevront un accompagnement en insertion sur le marché du travail à travers une subvention devant leur faciliter l'installation à leur propre compte.	Le rapport annuel 2021 du PDSEB fait ressortir que : - 1000 filles et enfants vulnérables déplacés ont bénéficié d'un appui financier (subventions) ; - 1 500 adolescents et jeunes dont 52% de filles et de femmes de 15 CEBNF situés dans des zones à fort défi sécuritaire ont été bénéficiaires de formations modulaires de courtes durées dans cinq régions. -750 meilleurs bénéficiaires de ces formations ont bénéficié de kit d'installation -des kits de fonctionnement au profit de 56 CEBNF sont en cours d'acquisition.	La mise en œuvre du Plan Pluriannuel de résilience contribue à la mise en œuvre de cet engagement de la SN-ESU -la contribution des PTF, des ONG internationales et nationales et des Organisations de la Société Civile constitue une force.	En dépit des efforts fournis pour la réalisation de ces engagements de la SN-ESU, on note la faiblesse des ressources et l'insuffisance de coordination et de gestion des interventions sur le terrain surtout au niveau régional et local.			
<b>Recommandations 1.4</b>	Améliorer la coordination de la mise en œuvre des activités de la SN-ESU au niveau régional et local Accélérer l'exécution des activités de promotion de l'ENF en partenariat avec le ST-ESU au profit des adolescents et jeunes affectés par le terrorisme dans les régions à forts défis sécuritaires.					
<b>1.5 Création d'espaces éducatifs inclusifs pour les élèves déplacés internes.</b>	Selon le rapport annuel 2021 du PDSEB	L'existence de la Stratégie Nationale de	On constate qu'en dépit des efforts déployés,			

<p>Pour la période 2020-2022, il est programmé d'augmenter considérablement la capacité d'accueil par la création d'environ 80 000 nouvelles places pour les élèves déplacés filles et garçons des zones hôtes. Ceci nécessitera i) la construction/acquisition et l'équipement de 1571 nouvelles salles de classes dont environ 70% pour le préscolaire et le primaire et 30% pour le post-primaire et secondaire, et ii) l'aménagement de 100 espaces récréatifs et de 100 dispositifs WASH (y compris les latrines séparées)</p>	<p>-111 établissements scolaires ont été délocalisés (01 CEEP, 64 écoles primaires et 60 établissements post-primaire et secondaire) accueillant 30 781 élèves - 64 salles de classe louées grâce à un appui apporté aux structures déconcentrées (DPEPPNF et les DPEPS) des zones de repli pour accueillir les élèves déplacés internes</p>	<p>l'Education en Situation et les interventions des Partenaires Techniques et Financiers.</p>	<p>l'engagement d'augmenter considérablement la capacité d'accueil par la création d'environ 80 000 nouvelles places pour les élèves déplacés n'a pas été tenu.</p>		
<p><b>Recommandations 1.5</b></p>	<p>Augmenter considérablement le budget alloué à l'éducation en situation d'urgence et améliorer les procédures financières afin de permettre la réalisation des infrastructures à temps et la prise en charge efficace des besoins éducatifs des élèves déplacés internes.</p>				
<p><b>1.6 Réinscription des élèves déplacés et appui aux communautés hôtes.</b> Il est prévu d'initier une collaboration avec les autorités compétentes pour mettre en place des plans de relogement des PDI abrités dans les écoles. Les élèves déplacés arrivés dans les zones hôtes en cours d'année devront également être accompagnés dans leur démarche de réinscription y compris à travers un accompagnement pour l'obtention des documents administratifs nécessaires à la réinscription.</p>	<p>Selon le rapport annuel du PDSEB 2021 : - 117 301 élèves dont 52 967 filles élèves déplacés internes ont été réinscrits à l'école dans les 13 régions - 01 campagne de sensibilisation sur le retour à l'école des élèves déscolarisés et non scolarisés a été organisée ; - 304 914 personnes dont 350 acteurs communautaires des régions de la Boucle du Mouhoun et de l'Est ont été sensibilisées sur le retour à l'école des élèves déscolarisés et l'inscription</p>	<p>La mise en œuvre de la SN-ESU, les interventions des humanitaires et l'implication des ONG et associations actives dans le domaines de l'éducation constituent des forces pour la mise en œuvre de cet engagement.</p>	<p>Selon le rapport mensuel du ST-ESU, à la date du 31 mai 2022, 111 217 élèves/enfants déplacés internes soit 50 468 filles et 60 749 garçons ont été réinscrits dans les établissements d'accueil. Comparativement au mois d'avril 2022, où le nombre des EDI était de 115 187, on enregistre une déperdition scolaire d'environ 3,40%.</p>		

		des enfants non scolarisés des zones à forts défis sécuritaires		Ces chiffres sont en deçà de ceux enregistrés en 2021.		
	<b>Recommandation 1.6</b>	Renforcer la sensibilisation et créer des conditions favorables à la réinscription et à la prise en charge des besoins d'apprentissage scolaires des élèves déplacés internes				
	<b>1.7 Santé, hygiène, alimentation et nutrition des élèves</b> Pour la période 2020-2022, il est programmé d'assurer, via la mobilisation des services médicaux compétents, 7 campagnes de suivi sanitaire (y compris déparasitage et distribution de micronutriments) et nutritionnel des élèves issus des zones affectées et d'apporter un appui psychosocial (APS) aux élèves affectés par tous types de crises (insécurité, catastrophe naturelle, COVID-19, conflit, déplacement, etc.), notamment à travers la formation de leurs enseignants en APS. -il est prévu le renforcement de la cantine scolaire pour 130000 filles et garçons déplacés du préscolaire, du primaire, du post- primaire et du secondaire pour un trimestre sur 3 en alignement avec le mode d'organisation et de fonctionnement des cantines scolaires préétablies par le MENAPLN.	<p>Selon le rapport annuel 2021 du PDSEB, entre 2020 et 2021, un montant de 37 765 778 000 FCFA ont servi à l'achat de vivres pour la cantine scolaire et cela prend en compte l'alimentation des élèves déplacés internes.</p> <p>- Toujours selon le même rapport, l'action 05803 relative à la Santé-hygiène-nutrition et prévention contre le VIH/SIDA en milieu scolaire a affiché un taux de réalisation de 71,67%.</p> <p>- un appui psychosocial apporté à 69 913 élèves, etc.</p>	<p>On note que le montant transféré en 2021 connaît une hausse de 7,62% par rapport à celui de 2020 qui était de 31, 208 milliards de FCFA et ce, malgré un contexte sanitaire et sécuritaire assez difficile.</p> <p>Entre 2019 et 2021, le montant est passé de 30,263 milliards de FCFA à 33,585 milliards de FCFA, soit une hausse de 10,98%.</p>	<p>- Le rapport ne fait pas cas d'une ligne budgétaire spécifique dédiée à la santé, hygiène, alimentation et nutrition des élèves déplacés internes.</p> <p>-Aussi, l'engagement de la SN-ESU est de renforcer la cantine scolaire pour 130000 filles et garçons déplacés du préscolaire, du primaire, du post- primaire et du secondaire seulement pour un trimestre sur 3 en alignement avec le mode d'organisation et de fonctionnement des cantines scolaires préétablies par le MENAPLN.</p>		
	<b>Recommandation 1.7</b>	Réaménager effectivement le budget et rendre flexible les procédures de décaissement pour la prise en compte de façon instantanée des besoins de santé, hygiène, nutrition des élèves déplacés internes pour toute la durée de l'année scolaire.				
	<b>1.8 Renforcement de la résilience des acteurs</b>	Selon le rapport de suivi annuel du ST-ESU, Toutes les	Les dispositions prises par le Ministère de	Le nombre insuffisant de structures éducatives		



	<p>-la programmation pour 2020-2022 prévoit de fournir des stocks de sécurité à l'ensemble des régions du pays afin de faire face, le cas échéant, aux conséquences immédiates des phénomènes d'insécurité et de catastrophes naturelles.</p> <p>De plus, les structures éducatives sur l'ensemble du territoire seront graduellement accompagnées dans l'élaboration d'un plan de préparation et de réponse selon l'approche ESU (safe school, APS, etc.) y compris pour l'organisation des exercices mensuels de simulation de crise.</p>	<p>régions ont au moins une structure éducative ayant élaboré un PPR aux crises au niveau du primaire. Les zones à forts défis sécuritaires disposent de plus de PPR mais ces proportions restent faibles. La région du Sahel détient la plus forte proportion qui est de 47,93%.</p>	<p>l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales pour la dotation des écoles en vivres pour la cantine scolaire et la mise en place de cantines endogènes dans certaines écoles avec la contribution des parents d'élèves et de la communauté éducative constituent des forces.</p>	<p>dont les enseignants ont été formés à l'approche Safe School, la non élaboration des plans par certains acteurs formés, la fermeture des établissements, etc. constituent des faiblesses dans la mise en œuvre de cette action.</p>			
	<p><b>Recommandations 1.8</b></p>	<p>- Renforcer les capacités des acteurs des structures éducatives sur l'élaboration des Plans de Préparation et de réponse et les accompagner dans la mise en œuvre des activités.  - Renforcer le suivi de la mise en œuvre des PPR  - Impliquer effectivement et encourager la communauté dans la mise en œuvre des PPR</p>					
<p><b>Axe stratégique 2 :</b> Enseignements et apprentissages de qualité</p>	<p><b>2.1 Programmes scolaires pertinents, appropriés et adaptés au contexte et aux besoins particuliers des apprenants dans un contexte de crise</b></p> <p>Les activités prévues pour 2020-2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-i) l'appui à la reproduction et la distribution des curricula pour l'ESU dans l'ensemble des établissements concernés,</li> <li>-ii) le développement d'une série des ressources numériques pour accompagner l'utilisation des nouveaux curricula en situation de classe mais aussi en dehors,</li> <li>-et iii) la dissémination des nouveaux curricula dans les écoles de formation des enseignants.</li> </ul>	<p>Selon le rapport annuel du PDSEB 2021 les activités suivantes ont été réalisées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la mise en œuvre des curricula de l'ESU</li> <li>- la formation de 2151 personnes déplacés internes dont 1238 femmes et 913 hommes des régions du Centre-Est et du Centre-Nord dans le cadre du Projet d'appui à l'Emploi et à l'Insertion socio</li> </ul>	<p>La mise en œuvre du Plan Pluriannuel de résilience et l'accompagnement des PTF, des ONG nationales et internationales et des organisations de la société civile constitue une force dans la mise en œuvre de la SN-ESU.</p>	<p>Le taux d'achèvement au primaire (TAP) au niveau national a connu une baisse passant de 63 à 62,4% entre 2017/2018 et 2020/2021. La cible de 77,80% attendue en 2021 n'est pas atteinte avec un écart négatif de 15,4 points de pourcentage. Le faible taux d'achèvement au primaire au niveau</p>			

	<p>- développement de modules sur la violence basée sur le genre (VBG), les violences en milieu scolaire (VMS), l'éducation à la paix et à la citoyenneté mondiale, l'éducation aux médias et la sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux</p> <p>- Parallèlement, le recours aux approches pédagogiques alternatives ayant fait leurs preuves va être poursuivi. Ainsi, 100 centres SSA/P seront équipés pour accueillir les apprenants avec l'appui des ONG pour la mise en œuvre.</p>	<p>professionnelle des Populations hôtes et des PDI. Les métiers ayant fait l'objet de formation sont : la Restauration, la Transformation et conservation des fruits et légumes, le graphisme, la menuiserie métallique (soudure), la maçonnerie, l'énergie solaire, le plafonnage et la plomberie</p>		<p>national indique une forte déperdition scolaire imputable à plusieurs facteurs tels que la crise sécuritaire, la pauvreté des parents, la prolifération des sites d'orpillage et les pesanteurs socio-culturelles.</p>			
	<p><b>Recommandations 2.1</b></p> <p>- Allouer des budgets conséquents pour la mise en œuvre effective des activités visant à améliorer les programmes scolaires, leur pertinence et leur adaptation au contexte et aux besoins particuliers des apprenants en contexte de crise.</p> <p>-Renforcer la coordination et le suivi de la mise en œuvre des activités.</p>						
	<p><b>2.2 Renforcement des capacités des personnels éducatifs et des autres acteurs des zones touchées en enseignement / apprentissage de qualité</b></p> <p>- i) Formation de 1500 enseignants sur l'Approche safe school,</p> <p>- ii) Formation de 1500 enseignants sur l'Approche ESU et INEE</p> <p>- iii) Formation de 4500 enseignants sur le Programme scolaire d'éducation en situation d'urgence</p> <p>- iv) Formation de 1500 enseignants sur la Prévention de l'extrémisme violent</p> <p>- v) Formation de 500 enseignants sur les Approches innovantes</p> <p>- vi) Formation de 500 enseignants sur l'Appui psychosocial (APS)</p>	<p>Selon le rapport annuel 2021 du PDSEB :</p> <p>-500 enseignants et encadreurs pédagogiques ont été formés sur les curricula ESU ;</p> <p>-650 acteurs des écoles, lycées et collèges formés sur l'éducation à la paix et aux dangers des mines</p> <p>-500 chargés de statistique formés à la collecte et traitement des données sur l'ESU</p> <p>-250 enseignants et animateurs formés sur l'Appui Psychosocial (APS)</p>	<p>Entre 2020 et 2022, certains enseignants issus des régions à forts défis sécuritaires ont bénéficié de formations sur des thématiques diverses sur l'ESU.</p> <p>Ainsi au total environ 5024 enseignants ont bénéficié de formation sur une cible prévue de 12 200 enseignants, soit un taux de couverture de 41,18%.</p>	<p>Sur les 12 000 enseignants issus des zones à forts défis sécuritaires, près de 60% n'ont pas bénéficié de formations.</p> <p>On note également à travers les chiffres que les associations de parents d'élèves et de mères éducatrices n'ont pas bénéficié de formation sur l'enseignement à distance en lien avec les ressources pédagogiques</p>			

<p>- vii) Formation de 2200 enseignants à l'enseignement à distance en lien avec les ressources pédagogiques numériques développées à cet effet.</p> <p>- En sus des enseignants, les formations spécifiques cibleront la communauté éducative, constituée principalement des membres des associations des parents d'élèves (APE), des associations des mères éducatrices (AME) et des comités de gestion des établissements scolaires (COGES). Au total, 1000 acteurs bénéficieront des formations.</p>	<p>-32 formateurs formés en APS/gestion du stress, en Violence de Genre en Milieu Scolaire (VGMS)</p> <p>-1200 acteurs formés sur l'appui psychosocial/gestion du stress/les violences de genre en milieu scolaire/la pédagogie sensible au genre/l'inclusion et la protection</p> <p>- 200 enseignants formés sur le Programme d'Education par la Radio(PER)</p>		<p>numérisées développées à cet effet.</p>		
<p><b>Recommandations 2.2</b></p>	<p>-Intensifier la formation des enseignants issus des zones à forts défis sécuritaires sur les thématiques de l'ESU et son extension à l'ensemble des acteurs tels que les APE, les AME et les COGES sur le plan national</p> <p>-Renforcer les capacités des instituts de formation des enseignants sur l'ESU et les approches innovantes en vue d'améliorer la formation initiale des stagiaires.</p>				
<p><b>2.3 Pratique de l'enseignement/apprentissage participatif, inclusif, centré sur l'apprenant, utilisant les ressources endogènes et les méthodes appropriées d'évaluation et de validation</b></p> <p>Cette action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- utiliser des ressources locales pour des fins pédagogiques, que ce soit sous forme de matériels pédagogiques et didactiques mais aussi du recours aux langues locales pour faciliter l'apprentissage notamment en début du cycle primaire.</li> <li>- organiser des cours de rattrapage et des sessions spéciales d'examens pour les élèves</li> </ul>	<p>Selon le rapport annuel du PDSEB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 000 élèves déplacés internes et autres élèves hôtes en difficultés d'apprentissage ont bénéficié des cours de rattrapage et des cours d'appui</li> <li>- 63 444 annales produites dans le cadre du Programme PME/COVID ;</li> <li>- 55 enseignants communautaires pris en</li> </ul>	<p>Selon le rapport de suivi du ST-ESU, on constate que malgré l'insécurité qui perturbe souvent les cours, les élèves redoublent moins au Cours Moyens. Les taux de redoublement, comparés à la moyenne nationale sont positivement appréciables et témoignent des</p>	<p>En dépit des efforts déployés pour la pratique de l'enseignement/apprentissage inclusif, centré sur l'apprenant, utilisant les ressources endogènes et les méthodes appropriées d'évaluation et de validation, les indicateurs de qualité sont en baisse, surtout en ce qui concerne les</p>		

<p>dont la scolarité normale aura été affectée par les crises. Ceux-ci bénéficieront également d'un dispositif de suivi pédagogique communautaire spécifique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- utiliser un système d'évaluation adapté pour les élèves ayant suivi le programme ESU pour la validation des enseignements/apprentissages.</li> <li>- mettre sur pieds un mécanisme d'accompagnement scolaire (y compris enseignement à distance) pour garantir la transition entre l'enseignement à distance et l'enseignement en présentiel en classe</li> <li>- accompagner les parents d'élèves afin de renforcer leur implication dans les activités d'apprentissage de filles et garçons.</li> </ul>	<p>charge à raison d'une allocation mensuelle de 120 000 pour permettre la réouverture des établissements fermés dans les zones de choc</p>	<p>actions entreprises pour assurer une éducation de qualité aux élèves impactés par les crises sécuritaires. Il s'agit principalement de l'organisation des cours d'appui, de la fonctionnalité de la cantine scolaire et de celle d'urgence ainsi que de la formation continue des enseignants issus des zones à forts défis sécuritaires.</p>	<p>disciplines fondamentales (français, mathématiques et sciences).</p>			
<p><b>Recommandations 2.3</b></p>	<p>-Renforcer les actions visant à assurer la continuité éducative et la qualité des apprentissages comme l'amélioration du temps d'apprentissage à tous les niveaux  - Améliorer les acquis scolaires en français, mathématiques et sciences  -Renforcer les capacités des enseignants sur les thématiques ESU, l'utilisation des curricula ESU ainsi que la poursuite de l'organisation des cours d'appui</p>					
<p><b>2.4 Motivation et amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants et autres personnels de l'éducation des zones à risque et des zones affectées par les crises</b>  Cette action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place des mesures d'accompagnement pour la motivation et l'amélioration des conditions de vie des enseignants.</li> </ul>	<p>- les enseignants dont les écoles ont fait l'objet de fermetures sont redéployés dans d'autres zones plus sécurisées.</p>	<p>-L'adoption de la déclaration sur la sécurité des écoles et les lignes directrices pour la protection des écoles et des Universités contre l'utilisation militaire dans les conflits armés vulgarisée dans 5</p>	<p>Cet engagement n'a pas été respecté.</p>			

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place un dispositif d'incitation et de gratification pour environ 30 000 enseignants œuvrant dans les zones affectées.</li> <li>- un dispositif d'appui financier pour réparer les dommages matériels subis par les enseignants et le personnel scolaire suite à une crise/catastrophe.</li> <li>- mettre en place un service de prise en charge médico-sanitaire des enseignants et du personnel scolaire affectés par le recrutement et l'affectation de psychologues dans toutes les régions ;</li> <li>- des lettres de félicitations et d'encouragements seront adressées aux acteurs méritants</li> <li>- faciliter le suivi de la santé des enseignants et du personnel administratif, notamment dans le cadre du relèvement post COVID-19.</li> </ul>		régions à forts défis sécuritaires				
	<b>Recommandations 2.4</b>	Prendre des mesures pour motiver et améliorer les conditions de vie et de travail des enseignants et autres personnels de l'éducation des zones à risque et des zones affectées par les crises					
	<b>2.5 Matériel pédagogique et didactique adapté aux écoles et apprenants des zones affectées par les crises</b> Cette action vise : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'adaptation du matériel pédagogique et didactique aux apprenants des zones affectées par les crises. – développer et déployer des ressources pédagogiques numériques qui seront mises en ligne sur une plateforme de diffusion, pouvant être déployée rapidement en cas de nouvelle fermeture d'établissements scolaires.</li> </ul>	Selon le rapport annuel 2021 du PDSEB : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 779 tables-bancs ont été acquis au profit des élèves des établissements accueillant des élèves déplacés internes</li> <li>- 154 300 kits scolaires acquis au profit des élèves</li> <li>- 50 structures éducatives dotées en équipement et mobiliers scolaires (tables-bancs, chaises, etc.)</li> </ul>	La création de la Direction Générale de la Radio Educative constitue une force pour la continuité éducative à travers l'enseignement à distance. D'autres initiatives privées sont développées dans le même sens par Woubibox de la CN-EPT/BF, PAV Edu,	Bien que la Stratégie contienne des actions pertinentes en lien avec la production de ressources matérielles et didactiques adaptées aux écoles et aux apprenants, leur opérationnalisation tarde à se concrétiser			

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- capitaliser les ressources numériques dans le cadre de la COVID19 afin d'élargir le nombre de filles et garçons non-scolarisés, affectés par les crises et bénéficiant d'enseignement à distance pour étendre la couverture scolaire.</li> <li>- doter les établissements scolaires de matériel pédagogique et didactique adapté.</li> <li>- doter 3000 établissements (300 au préscolaire, 1800 au primaire et 900 au post-primaire et secondaire) en matériel pédagogique et didactique autres que les manuels.</li> <li>- faciliter l'apprentissage par voies numériques par les enseignants</li> <li>- installer 13 cyber classes sur l'ensemble du territoire à raison d'une par région</li> <li>- doter les élèves en supports technologiques d'apprentissage (radio, tablettes éducatives, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pour les élèves restés dans les zones de choc, des alternatives pédagogiques sont développées afin d'assurer la continuité éducative des enfants. Il s'agit de l'enseignement à distance, l'Education par la radio, la mise en place des clubs d'écoute, la distribution d'annales pour l'autoformation, le développement des classes virtuelles en cours et la réinscription des élèves et des enfants déplacés</li> </ul>	L'imanger YAM-WEKRE, QUI SUIS-JE 3E			
	<b>Recommandations 2.5</b>	Mettre en œuvre diligemment les activités programmées pour la production de matériel pédagogique et didactique adapté aux écoles et apprenants des zones affectées par les crises et y assurer un suivi efficace des enseignements/apprentissages au profit des élèves déplacés internes.				
	<p><b>2.6 Sensibilisation des apprenants, du personnel scolaire et des enseignants à la réduction des risques de catastrophes</b></p> <p>Pour accompagner et maximiser les chances de succès des différentes activités menées dans le cadre de la stratégie ESU, il est prévu de mener une série de formations et de campagnes de sensibilisation ciblant les apprenants et le personnel scolaire à la prévention et à la</p>	<p>Selon le rapport annuel 2021 du PDSEB :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 8900 personnes ont été sensibilisées sur la vulgarisation de la déclaration à la sécurité dans les écoles et sur les lignes directrices pour la protection des écoles et des universités</li> </ul>	La mise en œuvre du plan de communication de la SN-ESU et la contribution des ONG et Associations pour les actions de sensibilisation et d'implication des acteurs de l'éducation,	En dépit des efforts fournis, il existe toujours un déficit de communication sur la mise en œuvre de la stratégie de l'éducation en situation d'urgence en ce qui concerne la sensibilisation des apprenants, du		

	<p>préparation des risques de catastrophes ainsi qu'une initiation aux problématiques environnementales et au changement climatique, l'hygiène et la santé reproductive dans les écoles. Il est également prévu d'organiser une campagne de sensibilisation des communautés sur la COVID-19, notamment par le biais d'affiches de sensibilisation dans les écoles.</p>	<p>contre l'utilisation militaire durant les conflits armés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 360 COGES des établissements scolaires (dont 300 du primaire et 60 du post-primaire) ont bénéficié d'appui financier pour mettre en place des dispositifs de lavage des mains Tippy-Tap ;</li> <li>- 200 000 boules de savon et du gel hydro alcoolique acquis au profit de 360 écoles des régions couvertes par le Programme PME/COVID ;</li> </ul>	<p>des organisations de la société civile et des communautés à la base pour leur implication dans la mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence constituent une force.</p>	<p>personnel scolaire et des enseignants sur la réduction des risques de catastrophes.</p>			
	<b>Recommandation 2.6</b>	<p>Impliquer les OSC dans la mise en œuvre des activités afin d'élargir le champ de la sensibilisation des apprenants, du personnel scolaire et des enseignants à la réduction des catastrophes</p>					
	<p><b>2.7 Prévention de la violence en milieu scolaire (VMS)</b></p> <p>Dans le cadre de l'approche ESU et des formations safe school, il est prévu de doter les établissements d'un dispositif de signalement des VMS</p>	<p>Aucun document ne fait cas de la mise en place d'un dispositif de signalement des VMS en terme de réalisation</p>	-	<p>Cet engagement n'est pas encore effectif</p>			
	<b>Recommandations 2.7</b>	<p>Mettre en place effectivement le dispositif de signalement des VMS</p>					
<p><b>Axe stratégique 3 :</b> Pilotage et coordination</p>	<p><b>3.1 Pilotage et coordination de la stratégie Un Secrétariat Technique pour l'Education en Situation d'Urgence (ST-ESU) a été créé en avril 2019.</b></p> <p>Cette action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- mettre en place des instances (ministérielle et interministérielle) et des cadres de concertation à tous les échelons en</li> </ul>	<p>Existence et effectivité des instances et des cadres de concertation</p> <p>Existence de groupes de travail ESU/Clusters Education sous nationaux fonctionnels Manuel de procédures élaboré</p>	<p>Les instances constituent des dispositifs opérationnels de pilotage, de coordination et de suivi-évaluation de la</p>	<p>Il convient de souligner que le comité de pilotage n'a pas connu de fonctionnement effectif. Toutefois, les questions de l'ESU ont été régulièrement exposées lors de dix (10)</p>			

	<p>collaboration avec les communautés et les PTF, et de déployer le plan de communication, ainsi que de créer un cadre de concertation entre les acteurs clés de l'ESU, à savoir les Ministères en charge de la Sécurité, de l'Action Sociale, de la Défense, de l'Enseignement Supérieur et de la recherche scientifique ainsi que les partenaires au développement.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- renforcer l'équipe de coordination du ST-ESU,</li> <li>- réaliser une série de formations et d'activités de renforcement des capacités sur les aspects de planification sensible aux crises pour 15 cadres du ST-ESU.</li> <li>- appuyer les structures décentralisées et déconcentrées dans la gestion de l'ESU et des cellules de veille au niveau local, provincial et régional.</li> <li>- mettre sur pieds un fonds de contingence doté initialement par la Banque Mondiale d'une enveloppe de 2 milliards de FCFA.</li> <li>- mener des réflexions en vue de doter le ST-ESU de mécanismes financiers lui permettant une exécution financière accélérée.</li> <li>- définir dans un manuel de procédures du ST-ESU le mode opératoire de l'éducation en situation d'urgence.</li> <li>- mettre en place un cadre partenarial avec les autorités sanitaires régissant le protocole sanitaire au niveau des établissements scolaires dans le cadre de la réponse COVID-19 et aux épidémies d'une manière plus générale,</li> </ul>	<p>Existence d'un cadre partenarial Existence de plan de communication Dans ce cadre, il a été tenu :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-12 rencontres mensuelles de coordination des activités ESU tenues ;</li> <li>-03 ateliers d'immersion organisés</li> <li>-Un mécanisme de collecte d'information et de remontée de données de l'ESU en cohérence avec le SIGE, conçu</li> <li>-13 rencontres du Cluster sous-nationaux mis en place</li> <li>-formation des membres des clusters sous-nationaux sur la coordination de l'ESU.</li> </ul>	<p>mise en œuvre de la stratégie. La revue sectorielle, tenue à travers le cadre de concertation nationale, constitue la seule instance de décision. Pour ce faire, le MENAPLN a pris l'arrêté n°2020-4219/MENAPLN/CAB du 24 décembre 2020, portant création, attribution, composition et fonctionnement du comité de pilotage de la Stratégie nationale d'Education en Situation d'Urgence. Le comité de pilotage est l'organe d'orientation stratégique qui se réunit deux fois par an.</p>	<p>conseils de cabinet élargi depuis 2020 aux responsables des structures centrales et déconcentrées du MENAPLN et d'autres ministères comme celui de l'Administration territoriale ainsi que des structures décentralisées (conseils communaux, Gouvernorats, conseils régionaux).</p>			
--	---	--	---	---	--	--	--



	- instaurer un cadre partenarial avec le secteur privé pour faciliter la mobilisation des ressources en temps de crise.						
	<b>Recommandation 3.1</b>	Prendre des dispositions nécessaires pour faire fonctionner les instances selon l'esprit de l'arrêté ci-dessus cité en vue de mieux impliquer les acteurs, d'une part, et de capitaliser leurs contributions, d'autre part.					
	<b>3.2 Suivi-évaluation des activités</b> <b>Le pilotage de la stratégie ESU requiert de disposer d'un système performant de gestion des données et de l'information.</b> Cette action vise à : - élaborer et exploiter les outils de collecte, de traitement et de diffusion des données statistiques et la gestion de l'information relative à l'ESU. Ces données informeront en temps utile les activités de suivi et évaluation, les revues périodiques des activités, et l'actualisation du PAT. - renforcer le système de collecte et de gestion des données prenant en compte les nouveaux besoins en informations (ex. information sur la santé du personnel scolaire dans le cadre du COVID-19, effectivité de l'enseignement à distance, des campagnes de communication, etc.).	Existence d'outils de suivi-évaluation	Dans la dynamique d'une meilleure visibilité et d'une efficacité de ces différentes actions sur le terrain, le ST-ESU a développé et mis en œuvre un certain nombre d'outils de suivi et d'évaluation.	- l'insuffisance du matériel informatique pour la collecte et le traitement des données - la non maîtrise de l'outil informatique par les agents de collecte - la non maîtrise du contenu des différents items de la base de données provoquant ainsi d'énormes aberrations lors du traitement ; - le non renseignement de certaines variables rendant difficile la synthèse ; - l'insuffisance des données sur les effectifs des élèves et des enseignants des écoles fermées.			
	<b>Recommandations 3.2</b>	- Renforcer les capacités des points focaux sur des modules en lien avec le logiciel Excel pour le traitement et l'analyse des données ; - Alléger l'outil d'alerte trimestriel pour faciliter son remplissage ;					

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réviser l'outil mensuel pour prendre en compte de nouvelles variables (ENF, l'ESH et les établissements endommagés) ;</li> <li>- Renforcer les capacités des acteurs des structures déconcentrées sur la gestion des outils de collecte des données ;</li> <li>- Acquérir le matériel informatique en quantité et en qualité suffisante pour les acteurs chargés de la collecte et du traitement des données ESU.</li> </ul>				
	<p><b>3.3 Outils et dispositif de pilotage de l'éducation en situation d'urgence</b></p> <p>Cette action vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer le suivi-évaluation, le pilotage et la coordination pour la période 2020-2022 par des outils analytiques en vue de permettre une évaluation rapide de la situation à une fréquence régulière, ainsi que des outils de prospective afin de mieux anticiper et répondre aux crises (par exemple l'utilisation des données, d'outils d'analyses quantitatives, les projections, les outils de cartographie, cartes de risques, indices internationaux sur les risques, etc.).</li> <li>- mener des études spécifiques dans le but de mieux comprendre certaines questions et d'affiner ainsi la réponse proposée. Il s'agit principalement d'une étude sur les foyers coraniques, une étude de faisabilité de l'enseignement du fait religieux pour dialoguer, déconstruire les préjugés et promouvoir les messages de paix.</li> <li>- réaliser deux voyages dans des pays faisant face aux mêmes types de défis pour 5 cadres du ST-ESU dans le but de partage d'expérience sur l'ESU.</li> </ul>	<p>Le tableau de bord mensuel (rapport statistique mensuel ESU) destiné à un suivi de la situation des établissements (d'ouverture/fermeture/délocalisation/établissements accueillant des EDI), le nombre d'élèves et d'enseignants affectés etc. ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le tableau de bord trimestriel (rapport mensuel ESU) destiné au pilotage de la stratégie en permettant un suivi plus régulier du plan d'actions et des résultats obtenus au cours de la période.</li> <li>- le rapport trimestriel de suivi des activités du ST-ESU ;</li> <li>- le rapport annuel de fin d'exercice qui fait le bilan global des opérations et activités de l'année.</li> </ul>	<p>La mise en œuvre de la SN-ESU et la contribution du Cluster national et des clusters sous-nationaux constituent une force pour la réalisation de cette action.</p>	<p>La faible appropriation de la Stratégie Nationale de l'Education en situation d'urgence par les acteurs de l'éducation au niveau central, déconcentré et décentralisé ainsi que par les populations à la base constitue une faiblesse pour la réussite de cette action.</p>		

	- réaliser un document de capitalisation des bonnes pratiques de prévention contre le COVID-19 à l'école et une enquête sur l'apprentissage par la radio et la télé						
	<b>Recommandation 3.3</b>	- Organiser des rencontres d'appropriation de la SN-ESU par les acteurs de l'éducation au niveau central, déconcentré et décentralisé prenant en compte les personnes déplacées internes et les populations hôtes. - Mutualiser les ressources avec la direction des services informatiques.					
	<b>3.4 Prospective relative aux déplacements de populations</b> Cette action vise à : - mettre en place un dispositif de prospective relative aux déplacements de populations. A cet effet, il est prévu de collaborer avec les services compétents pour favoriser des plans de relogement des PDI abrités dans les écoles, de développer des outils permettant d'identifier, en lien avec les services compétents, la capacité d'accueil dans les écoles de zones susceptibles d'accueillir les PDI afin de pouvoir prendre des mesures en cas d'afflux - mener des études et élaborer des outils permettant d'analyser d'une manière régulière les éventuelles disparités en termes d'accès et de performance scolaire des EDI et des élèves des communautés hôtes, dans une optique de prévention des conflits.	Aucun rapport ne fait cas de la prospective relative aux déplacements des populations	-	Cet engagement n'est pas encore réalisé			
	<b>Recommandation 3.4</b>	Mettre en place effectivement un dispositif de prospective relative aux déplacements de populations					

#### IV. COUT GLOBAL DU PLAN D'ACTION TRIENNAL (PAT ESU 2020-2022)

##### IV.1. Mobilisation des ressources financières

Le coût prévisionnel de la mise en œuvre de la stratégie nationale d'éducation en situation d'urgence s'élève à 55,5 milliards de FCFA soit 92,5 millions de dollars USD sur la période 2020-2022. Le financement de l'ESU au Burkina Faso est assuré par une mutualisation des ressources provenant du Budget général, du Compte d'Affectation Spéciale du Trésor / Fonds de Soutien au Développement de l'Education de Base (CAST/FSDEB) et de la coopération bilatérale ou multilatérale. La répartition par programme fait ressortir une prépondérance du programme « Accès », qui représente 47% (26,38milliards de FCFA) des dépenses totales sur la période triennale, suivi par le programme « Qualité » qui compte pour 44% (24,35 milliards de FCFA) et enfin le programme « Pilotage » pour 9% soit 4,76 milliards de FCFA.

Tableau 1 : Distribution par axe stratégique en milliers de FCFA, 2020-2022

	2020 (milliers FCFA)	2021 (milliers FCFA)	2022 (milliers FCFA)	Ensemble 2020-2022 (milliers FCFA)
Axe 1 : Accès à l'éducation et environnement d'apprentissage	9 028 992	9 953 169	7 401 287	26 383 448
Axe 2 : Qualité des enseignements et apprentissage	7 482 404	7 478 163	7 519 170	24 357 497
Axe 3 : Pilotage et coordination	2 652 055	1 177 279	937 708	4 767 042
TOTAL (en milliers de FCFA)	19163451	18608611	15858165	55 507 987
TOTAL (en millions USD)	32,4	31,5	26,8	92,5

##### IV.2 La situation des allocations financières du budget de l'Etat entre 2020 et 2022

Le tableau suivant présente la situation des allocations financières du budget de l'Etat

Sources de financement	Montant 2020 (en milliers)	Montant 2021 (en milliers)	Montant 2022 (en milliers)	Total
BUDGET GENERAL	197 496,5	300 000	550 000	1 047 496,5
CAST/ FSDEB y compris appuis spécifiques	1 090 000	1 005 722	2 545 338	4 641 060
<b>Total</b>	<b>1 287 496,5</b>	<b>1 305 722</b>	<b>3 095 338</b>	<b>5 688 556, 5</b>

**Source :** plan d'action du ST-ESU (2020 à 2022)

Comme l'indique le tableau ci-dessus, le budget de l'Etat alloué à l'éducation en situation d'urgence a connu une hausse entre 2020 et 2022 passant d'un milliard, deux cent quatre-vingt-sept millions, quatre cent quatre-vingt-seize mille cinq cents (1 287 496 500) francs CFA à trois milliards, quatre-vingt-quinze millions, trois cent trente-huit mille (3 095 338 000) francs CFA entre 2020 et 2022, soit un taux de progression de 140,41% sans pour autant atteindre la part contributive qui est de 10,24% de l'estimation financière du PAT 2020-2022. Sur une prévision de 55, 507 987 milliards de FCFA, on n'a pu mobiliser que 5, 688 556 milliards de FCFA.

Toutefois, cette progression du financement de l'ESU est due aux besoins sans cesse croissants pour la réponse à l'ESU et à l'accompagnement de plusieurs partenaires tels que le Partenariat mondial pour l'Education (PME) à travers l'UNICEF, le bailleur Education cannot wait (ECW) à travers les FER (Firt Emergencie response) de plus de 9 millions de dollars et le fonds d'amorçage du plan pluriannuel de résilience (PPR) d'un montant de 11, 1 millions de dollars, l'AFD et le Canada à travers Plan International.

### **IV.3 Exécution budgétaire**

Tableau 17 : taux d'exécution budgétaire

<b>Année</b>	<b>Budget alloué</b>	<b>Budget exécuté</b>	<b>Taux d'exécution (%)</b>
<b>2020</b>	1 034 100 000	678 729 923	65,63
<b>2021</b>	773 426 250	415 145 811	53,68
<b>2020-2021</b>	1 807 526 250	1 093 875 734	60,52

**Source :** plan d'action du ST-ESU (2020 à 2022)

Le taux d'exécution budgétaire entre 2020 et 2021 est respectivement de 65,63% et 53,68% au 31 décembre de chaque année soit un taux moyen de 60,52%. Ce taux relativement bas indique une faible capacité d'absorption des ressources allouées à travers le budget Etat. Cette situation s'explique principalement par l'inadaptation des procédures de la dépense publique au contexte d'urgence. En effet, malgré la nécessité d'apporter une réponse rapide aux besoins pressants de l'ESU sur le terrain, le ST-ESU est contraint de s'aligner sur les procédures classiques dont la lourdeur entrave l'exécution optimale du budget. A titre d'exemple, les constructions de salles de classe complémentaires programmées en 2020 et 2021 sont toujours en cours d'exécution ou en arrêt.

Au regard de cette difficulté, il est envisagé l'opérationnalisation du compte de dépôt ESU d'une part et la relecture du manuel de procédures du CAST/FSDEB pour prendre en compte les exigences de l'ESU d'autre part. De même, il est important de prioriser les réalisations adaptées aux situations d'urgence ainsi qu'à plus de délégation des ressources au niveau déconcentré pour la mise en œuvre des activités.

### **V. Appréciation des performances de la SN-ESU par la CN-EPT/BF**

En dépit des nombreux efforts fournis par l'Etat et ses partenaires, le tableau de la mise en œuvre de l'éducation en situation d'urgence n'est pas du tout reluisant. Selon le rapport statistique mensuel du Secrétariat Technique de l'Education en Situation d'Urgence, (ST-ESU) à la date du 31 mai 2022 :

- le nombre d'établissements scolaires fermés passe entre avril et mai de 4148 à 4258 soit une hausse de 110 structures éducatives, ce qui représente 16,96 % des structures éducatives du Burkina Faso ;
- le nombre d'élèves affectés par la crise sécuritaire passe de 685 935 à 708 341 ;
- le nombre d'enseignants affectés passe de 20 104 à 20 763 ;
- le nombre d'établissements rouverts passe de 193 à 197 sur 4 258 établissements fermés. Ce qui représente 4,62% des établissements fermés.
- Le nombre d'élèves réinscrits s'élève à 115 187 sur un effectif de 708 341, soit 16,26%

Concernant la mise en œuvre de la SN-ESU, sur les 19 actions recensées par la CN-EPT/BF, seule une action est en bonne voie, 15 sont plus ou moins en progrès et 3 sont en retard de réalisation.

L'action en bonne voie est celle relative à l'« Accès et maintien des filles et des garçons en situation de vulnérabilité (ESH, OEV, Talibés, etc.)

Aussi la mise en œuvre de la SN-ESU souffre de financement. Partant des insuffisances constatées, la CN-EPT/BF invite le Ministère de l'éducation, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales à redoubler d'efforts pour une mise en œuvre effective de l'éducation en situation d'urgence au Burkina Faso afin de réaliser « l'ambition d'assurer la continuité du droit à l'éducation et de fournir à l'horizon 2024, une éducation équitable, inclusive et de qualité dans laquelle les activités d'enseignement/apprentissage se déroulent dans un environnement scolaire sain, protégé pour tous les enfants des zones touchées par la crise sécuritaire avec le soutien et l'accompagnement d'une communauté résiliente ».

## VI. Les principaux défis à relever

Tenant compte des faiblesses de mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Education en Situation d'Urgence, la CN-EPT/BF a identifié les défis suivants sur lesquels nous devons mettre l'accent. Ce sont entre autres :

- la sécurisation des structures éducatives fonctionnelles
- la réouverture des structures éducatives fermées
- la création d'espaces éducatifs inclusifs pour les élèves déplacés internes
- la réinscription des élèves déplacés et appui aux communautés hôtes.
- la santé, l'hygiène, l'alimentation et la nutrition des élèves
- le renforcement de la résilience des acteurs
- la mise en place de programmes scolaires pertinents, appropriés et adaptés au contexte et aux besoins particuliers des apprenants dans un contexte de crise
- le renforcement des capacités des personnels éducatifs et des autres acteurs des zones touchées en enseignement / apprentissage de qualité
- l'amélioration de la pratique de l'enseignement/apprentissage participatif, inclusif, centré sur l'apprenant, utilisant les ressources endogènes et les méthodes appropriées d'évaluation et de validation
- la motivation et l'amélioration des conditions de vie et de travail des enseignants et autres personnels de l'éducation des zones à risques et des zones affectées par les crises
- du matériel pédagogique et didactique adapté aux écoles et apprenants des zones affectées par les crises
- l'adaptation des infrastructures éducatives et l'environnement scolaire dans un objectif de résilience face aux risques et catastrophes naturelles (inondations, vents violents, sécheresse, ...)

- la sensibilisation des apprenants, du personnel scolaire et des enseignants à la réduction des risques de catastrophes
- la prévention de la violence en milieu scolaire (VMS)
- le pilotage et la coordination de la stratégie
- le suivi-évaluation des activités
- un système performant de gestion des données et de l'information
- l'amélioration des outils et du dispositif de pilotage de l'éducation en situation d'urgence.

## Conclusion

Le combat pour la continuité éducative ne peut être gagné sans une synergie d'action entre ces différentes parties prenantes. La CN-EPT/BF tient à remercier le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales, les Partenaires Techniques et Financiers, les ONG internationales et nationales, les Organisations de la Société civile pour les efforts déployés en faveur de l'Éducation en Situation d'urgence. La coalition reste convaincue qu'en renforçant les capacités des différents acteurs sur l'éducation en situation d'urgence, en établissant un climat de confiance, en améliorant la collaboration, nous parviendrons à créer les conditions pour la réinsertion scolaire des enfants déplacés internes et à tendre vers la réalisation de l'ODD4.

**La Présidente du Conseil d'administration de la CN-EPT/BF**

**Mme HIEN/FOFANA Aminata**

